

A.M.C
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 412 688 euros
Siège social : 1, impasse Tuloup
24430 MARSAC SUR L'ISLE
RCS PERIGUEUX 422 734 236

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, et le trente avril, à dix heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au Cabinet LEMPEREUR 23 rue de Campniac 24000 PERIGUEUX, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur JAUMOUILLE Clément préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame JAUMOUILLE Céline et Monsieur JAUMOUILLE Mathias, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Antoine THYEBAUT assure le secrétariat de la séance.

Monsieur DUNOYER Bertrand, Commissaire aux comptes, est également présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- le rapport du Conseil d'administration ;

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Allongement de l'âge maximum du Président du Conseil d'administration ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Confirmation des décisions du Conseil d'administration depuis le 10 février 2006 ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte que le Président du Conseil d'administration avait dépassé l'âge maximum autorisé par les statuts soit 70 ans, décide de porter l'âge maximum du Président du Conseil d'administration de 70 à 84 ans.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de ce qui précède, décide de modifier le point 2 de l'article 16 des statuts désormais rédigé comme suit :

« 2- Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de 84 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de confirmer toutes les décisions prises par le Conseil depuis le 10 février 2006, savoir :

- Procès verbal du Conseil du 6 mars 2006 arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2005,
- Procès verbal du Conseil du 23 février 2007 arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2006,
- Procès verbal du Conseil du 24 septembre 2007, autorisant le renouvellement du bail commercial conclu avec la SCI C.M.A le 13 avril 1999 et la cession d'un véhicule,

- Procès verbal du Conseil du 16 février 2008 arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007,
- Procès verbal du Conseil du 23 avril 2008 renouvelant le mandat du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué,
- Procès verbal du Conseil du 24 avril 2008 entérinant une prime de bilan au directeur général et au directeur général délégué et autorisant la rémunération des comptes courants pour l'exercice clos le 31 octobre 2007,
- Procès verbal du Conseil du 24 avril 2008 révisant le loyer versé à la SCI C.M.A au titre du bail commercial,
- Procès verbal du Conseil du 2 mai 2008 convoquant l'assemblée générale extraordinaire en vue de statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés,
- Procès verbal du Conseil du 30 octobre 2008 octroyant une prime de bilan au Directeur Général et au Directeur Général Délégué et autorisant la rémunération des comptes courants des actionnaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2008,
- Procès verbal du Conseil du 4 février 2009 arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2008,
- Procès verbal du 6 avril 2009 proposant à l'assemblée générale extraordinaire de repousser l'âge maximum que peut avoir le Président du Conseil et de confirmer toutes les décisions du Conseil prises depuis le 10 février 2006.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

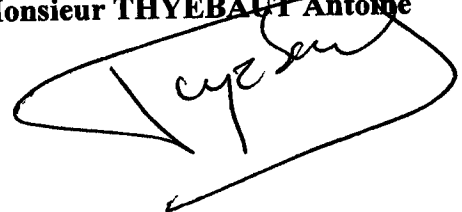
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur JAUMOUILLE Clément



Le Secrétaire
Monsieur THYEBAUT Antoine



Les Scrutateurs

Madame JAUMOUILLE Céline



Monsieur JAUMOUILLE Mathias

